

CARTES D'ACCES AUX DECHETERIES

La Communauté de Communes Ouche et Montagne modernise le fonctionnement de ses déchèteries et met en place un système de contrôle d'accès.

Vous trouverez, sous ce pli votre **carte permettant l'accès aux 4 déchèteries de la CCOM** : GISSEY/OUCHÉ, LANTENAY, SOMBERNON et VELARS/OUCHÉ. Celle-ci sera **obligatoire à partir du 01^{er} janvier 2022**.

OBJECTIFS

- Améliorer la qualité de l'accueil en déchèterie
- Maîtriser les coûts de fonctionnement
- Améliorer la valorisation des déchets

FONCTIONNEMENT

Cette carte est obligatoire pour l'accès en déchèterie. Elle donne droit à **24 passages par année civile** toutes déchèteries confondues. Au-delà, il est appliqué un tarif à raison de 10€/passage supplémentaire.

Elle est remise à tout usager (professionnel ou particulier) s'acquittant de la part fixe de la redevance incitative.

Elle vous est **exclusivement réservée** : vous ne pouvez ni la vendre, ni la prêter à des personnes étrangères à votre foyer ou entreprise.

En cas de **perte ou de détérioration**, son renouvellement vous sera facturé 10€.

En cas de **vol**, il vous sera demandé un justificatif de dépôt de plainte à la gendarmerie pour pouvoir bénéficier d'une nouvelle carte gratuitement ;

En cas de **déménagement**, vous devez contacter le service environnement pour **désactiver la carte**.

REGLEMENT

L'accès aux déchèteries est soumis au respect du règlement intérieur disponible à l'accueil de la déchèterie ou sur le site internet www.ouche-montagne.fr – Rubrique déchets

SUIVI DES PASSAGES

Le portail usager permet de suivre le nombre de passages effectués. Plus d'information : www.ouche-montagne.fr – Rubrique déchets

CONTACT

Pôle Environnement - 12, rue Gustave Eiffel 21540 Sombornon
secretariat.environnement@ouche-montagne.fr ou 03.80.33.98.04